
MAIRIE
Chalautre la Petite



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du mardi 24 septembre 2024

DE_030_2024
(Suite annulation de la
028_2024)

Membres en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11 dont 2 P

Date de la convocation

17/ 09 /2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Fanny DA MOTA, M. Jérôme MILLET,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA à Mme ROLLET, M. Jérôme MILLET à M. David DUBOIS,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET : Projet d'aménagement d'une structure multisports ;
Demande de subvention, auprès de l'État (agence Nationale du sports (ANS),
Préfecture de Seine-et-Marne), de la Région Ile de France, du Département de Seine et
Marne et de la communauté de communes du Provinois

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain situé rue du stade dédié aux loisirs et aux sports.

Ce terrain est cependant démuné de tout équipement ou d'aménagement permettant la pratique sportive (l'ancien court de tennis n'est plus opérationnel depuis plus de 10 ans).

L'aménagement de ce terrain permettrait d'offrir aux jeunes (et aux moins jeunes) du village, un site adapté à leurs besoins d'activité physique et susceptible de contribuer à renforcer les liens sociaux entre les Chalautriers.

Il est donc proposé au conseil municipal l'implantation d'une structure multisports sur la partie EST de ce terrain.

A cet effet, plusieurs fournisseurs ont été consultés et leurs propositions sont présentées à l'assemblée. Ces propositions concernent :

- La création de la plateforme nécessaire à l'implantation de la structure multisports ainsi que l'accès pour personnes à mobilité réduite à partir de la rue du stade ;
- La fourniture et l'installation de la structure multisports,

Après débat, le conseil procède à un premier vote afin de choisir entre les deux propositions de structures multisports, à savoir :

- Structure multisports sur plateforme en bitume pour un montant de **40 500 € ht**
- Structure multisports sur plateforme avec gazon synthétique pour un montant de **48 500€ ht**

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

- **Pour la structure multisports sur bitume** : votants : 11 -
 - ✓ Abstention : 3 (Mme BELLACHE, M. DUBOIS- M. MILLET) -
 - ✓ Pour : 3 (M. FONTAINE, M. HUCK, Mme DOMINGUES julia) -
 - ✓ Contre : 5 (M. LE COZE, Mme ROULET, Mme GALLAY, Mme ROLLET, Mme DA MOTA).

- **Pour la structure multisports sur gazon synthétique** : Votants :11 -
 - ✓ Abstention :3 (Mme BELLACHE, M. DUBOIS- M. MILLET) -
 - ✓ Pour : 5 (M. LE COZE, Mme ROULET, Mme GALLAY, Mme ROLLET, Mme DA MOTA).
 - ✓ Contre : 3 (M. FONTAINE, M. HUCK, Mme DOMINGUES julia)

Le conseil municipal retient donc la plateforme en gazon synthétique.

L'assemblée procède ensuite à un second vote pour choisir l'entreprise qui sera chargée de réaliser la plateforme.

Après examen des différents devis elle décide **par 11 voix** pour, de retenir la proposition de l'entreprise ADAM FRERES d'un montant de 42 862, 50€ HT (51 500 €TTC).

Le coût total prévisionnel de ce projet se monte par conséquent à **91 362 € HT (109 700 €TTC)**, décomposé comme suit :

- ✓ **Réalisation de la plateforme et de l'accès PMR** : proposition de l'entreprise ADAM FRERES d'un montant de **42 862.50€HT (51 500 €TTC)** ;
- ✓ **Fourniture et installation de la structure multisports** : proposition de l'entreprise MEFRANC COLLECTIVITES d'un montant de **48 500. €HT (58 200 €TTC)**.

Ce type de projet est susceptible de bénéficier d'aide financière de la part de l'Etat (Agence nationale du Sport, DSIL), de la Région Ile de France, du Département de Seine-et-Marne et de la Communauté de communes du Provinois, dans la limite de 80 % du coût prévisionnel.

Cout du Projet HT		Plan de financement prévisionnel	
MEFRANC Collectivité	48 500, 00 € ht	Subvention ANS - 50%	36 545 €
ADAM FRERES	42 862, 50 € ht	Subvention DSIL- 22.4 %	16 445 €
		Subvention DEPARTEMENT- 22.4%	16 445 €
		Subvention CC du Provinois - 5%	3 655 €
Total H	91 362,50€ HT	Total des Subventions - 80%	73 090 €
		Fonds propres -20%	18 272.50 €
		Total	91 362.50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour

- ✓ VALIDE le projet d'aménagement d'une structure multisports sur le terrain communal de la rue du stade
- ✓ CONFIRME le choix des devis de fournisseurs précités sous réserve de l'obtention des subventions à hauteur des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- ✓ AUTORISE madame le maire à faire les demandes de subvention au titre des équipements sportifs de proximité
- ✓ AUTORISE madame le maire à signer les devis après avoir obtenu la totalité les subventions demandées

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.
Pour Extrait Conforme

Le maire



Chantal BELLACHE

